



# LE BESSAT AUJOURD'HUI

**BULLETIN MUNICIPAL**

Janvier 2016 - N° 68



## Le mot du maire...

En ce début d'année 2016 je viens vous présenter mes meilleurs vœux . Que cette année puisse laisser derrière elle les horreurs que nous avons vécu en 2015. Les Bessataires, comme tous les Français, se sont joints aux minutes de silence en hommage aux victimes des attentats. Il nous faut désormais vivre avec ce risque tout en continuant à vivre dans le respect de nos valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.

Sur le plan communal, les Bessataires ont vécu un été difficile au niveau de la circulation, lié aux travaux. Ceux-ci étaient pourtant nécessaires à l'amélioration des réseaux du centre bourg et pour la création d'un bassin de rétention d'eaux pluviales. D'autres travaux suivront en 2016 : la rénovation et l'isolation de l'école, la réfection du petit patrimoine (Croix, Madone et Bachats) et la création de la route forestière des Éguets.

La baisse des dotations de l'État nous oblige à être attentifs aux investissements locaux.

2016 verra l'aboutissement et la mise en place du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec les nouvelles modalités réglementaires qui sont contraignantes pour l'évolution de notre village.

Sur le plan intercommunal, le préfet a élaboré le futur Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI). Dans cette organisation l'ancien canton de St Genest Malifaux rejoindrait St Etienne Métropole. Les élus se sont prononcés contre ce schéma. Nous serons attentifs à toute évolution. Au cours du 2e trimestre 2016 nous devrions connaître l'évolution de notre intercommunalité.

Enfin, les élus restent à l'écoute des habitants, en fonction de leurs possibilités, pour l'amélioration de leur qualité de vie.

De nouveaux tous mes meilleurs vœux pour 2016

Robert TARDY

## Travaux dans le bourg et la rue de la Creuse

Débuté en juin les travaux de renouvellement des réseaux humides et secs se sont terminés fin novembre.

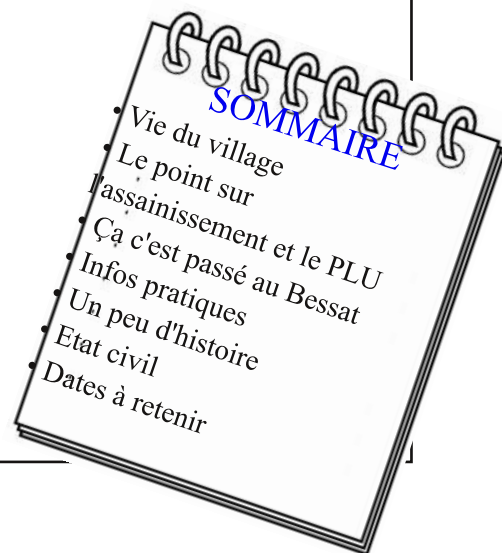
De tous les chantiers, conduits par les entreprises Borne et Degruel, c'est celui du chemin de la Creuse qui s'est avéré le plus important, avec une requalification totale de cette voie qui relie le centre-bourg au quartier de la Travarie. En effet, elle a connu une rénovation complète avec une mise en séparatif des conduites d'eaux usées et pluviales, le remplacement des colonnes d'eau potable, la mise en souterrain d'une partie des réseaux téléphoniques et THD (Très Haut Débit) ainsi que le remplacement de l'éclairage public.

Cette opération d'envergure, réalisée avec le bureau d'études VDI, aura un coût total d'environ 429 000 € HT. Ce coût se décompose ainsi :

- 20 000€ HT pour le bureau d'études
- 239 000 € HT pour l'eau, l'assainissement et le bassin de rétention
- 125 980€ HT pour la voirie
- 44 000€ HT pour l'éclairage public et le réseau téléphonique.

Les subventions, essentiellement attribuées par le Conseil départemental et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, seront évaluées en fonction de la dépense finale réelle.

Elles s'élèvent à 15 000€ pour l'éclairage public.



# VIE DU VILLAGE

> L' équipe municipale à votre écoute :

- lundi de 9h à 11h (sur RV)
- vendredi de 17h à 19 h

> Horaires d'ouverture de la mairie au public :

Tel : 04 77 20 40 77

- mardi de 10h à 12h
- jeudi de 14h à 17h
- vendredi de 17h à 19h

> Horaires d'ouverture de l'agence postale communale:

Tel: 04 77 51 87 71

- du mardi au samedi de 9h à 12h

> Horaires d'ouverture de la bibliothèque :

- lundi de 16h à 18h
- samedi de 10h à 12h

Adresse mail : [biblio.lebessat@gmail.com](mailto:biblio.lebessat@gmail.com)

Téléphone : 09 75 40 08 07

> Horaires d'ouverture du Syndicat d'Initiative :

- Du 1er novembre au 30 mars :
- Du 1er avril au 30 octobre :

- samedi et dimanche : 9h30-12h
- samedi : 9h30-12h et 14h-16h30
- dimanche : 9h30-12h

Adresse mail : [si.lebessat@gmail.com](mailto:si.lebessat@gmail.com)

Téléphone : 04 77 20 43 76

> Un défibrillateur à l'usage des administrés est installé à l'extérieur de la mairie, au niveau des boîtes aux lettres (côté poste).



## Le Syndicat d'initiative vous informe



Le syndicat d'initiative du Bessat organise son Assemblée générale le lundi 22 février 2016 à 19h30, salle communale de la mairie.

L'ensemble des habitants et des commerçants du Bessat sont cordialement conviés à y participer.

Un vin d'honneur clôturera cette manifestation.

## Panneaux Petit Patrimoine

A l'initiative de la CCMP, des signalétiques d'interprétation du petit patrimoine de la commune ont été placées dans le village:



## **La station d'épuration**

Le conseil général a effectué un bilan sur 24 heures de notre station d'épuration plantée de roseaux et de la lagune, du 20 au 21 Mai 2015

Ce bilan a eu pour objet la détermination des flux polluants générés par la commune et la vérification des conditions de fonctionnement de la station.

Les conseils et propositions d'amélioration sont de bien veiller aux raccordements des particuliers : seules les eaux usées d'origine strictement domestique sont autorisées dans le réseau.

Pour se faire une petite idée, au cours de cette étude la station a reçu 67,9 m<sup>3</sup> d'effluents représentant 10,2 kg de DBO5 soit par apport à ses capacités nominales ;

- une charge hydraulique de 50,2%
- une charge organique (pollution) de 18,8%

Les capacités nominales sont de 135m<sup>3</sup> et de 54kg/j.

Les performances épuratoires sont largement atteintes et les rendements d'élimination de la pollution sont très satisfaisants.

En conclusion le fonctionnement de l'installation est très satisfaisant, les performances épuratoires sont atteintes, l'entretien et le suivi sont bien réalisés.

Annexe :

DBO5 : Demande de biochimique en oxygène en 5 jours

## **Les bacs à graisses**

A la demande de la Mairie, Florence GAVARD du Conseil Général (MAGE) accompagnée de François PERRIN et de Thierry REYNAUD s'est rendue dans notre commune pour la vérification des bacs à graisse.

L'ensemble des établissements de la commune ainsi que ceux de la Croix de Chaubouret liés à une activité de restauration ont été visités.

Ces établissements génèrent des effluents caractérisés par une charge polluante importante notamment du fait de la présence de déchets graisseux. Le système d'assainissement communal n'est pas conçu pour recevoir des effluents de cette nature car ils peuvent être à l'origine d'un dysfonctionnement des installations.

L'entretien régulier du bac à graisse conditionne son efficacité. Celui-ci doit être régulièrement vidangé et curé.

Les établissements doivent passer un contrat d'entretien avec une entreprise spécialisée et doivent transmettre en mairie les bordereaux de suivi des déchets.

A l'issue de cette visite, tous les établissements ont reçu le règlement d'assainissement.

## **Avancement du PLU**

La mise en révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) du Bessat en vue de sa transformation en Plan Local D'urbanisme (PLU) a été instituée par délibération du 22 décembre 2009.

Quatre années ont été nécessaires à son élaboration et le 25 septembre 2015 le conseil municipal a approuvé l'arrêt du projet de PLU.

Le dossier d'arrêt a été déposé en préfecture de la Loire et transmis aux personnes publiques associées le 10 décembre 2015.

Le préfet et les personnes publiques associées (DDT, Conseil départemental, ARS, CCMP...) ont trois mois pour l'amender.

Au bout de ce délai aura lieu une enquête publique (1 mois) et l'approbation définitive par la préfecture devrait intervenir dans le courant du deuxième semestre 2016.

# Ça s'est passé au Bessat

## Vendredi 3 juillet à 17h30 : Kermesse de l'école

Organisée par l'association des parents d'élèves, la fête de l'école s'est déroulée le vendredi 3 juillet. Au programme, de la gymnastique acrobatique pour les cycles 3 puis des chansons interprétées par les écoliers et leurs enseignants, suivies par une kermesse en plein air pour terminer par le traditionnel repas en musique.



## Samedi 4 juillet : Barbecue géant du foyer rural et concours de pétanque



## Samedi 4 et dimanche 5 juillet : exposition-vente humanitaire d'artisanat népalais



Les membres de l'association Partage et Soins devant les photos de l'évolution de la construction de leur dispensaire au Népal.

Photo Robert Gonthier

## 1er et 2 août : Fête du village

Au programme Défilé, Bal, feu d'artifice et Kermesse qui pour cause de travaux s'est délocalisée devant la mairie.



## Un Bessataire à l'honneur

Ça ne s'est pas passé au Bessat, mais le vernissage de l'exposition "Entre Ciel et Terre", tableaux de Henry Parramon (période 2002-2015) s'est déroulé le 24 septembre au salon de coiffure Rémy Chancelade à St Etienne.





# Ça s'est passé au Bessat (suite...)

## 1er septembre, une nouvelle équipe en maternelle

Anne-Gaëlle Oriol et Isabelle Bacquart ont pris leurs fonctions en maternelle



À droite en rose, la directrice, Valérie Rolhion, et à gauche, en pantalons, Anne-Gaëlle Oriol, à côté d'Isabelle Bacquart, les nouvelles enseignantes en maternelle. Photo Isabelle Vernay

## 6 novembre : Halloween

Une bonne quarantaine de petits diables, rejoints par une quinzaine de fantômes et autres sorcières de la commune voisine de Tarentaise, se sont réunis, à l'initiative de l'association des parents d'élèves de l'école, sur le parvis de l'église, avant de se disperser à travers les rues du Bessat, avec une joie et un tintamarre capables de chasser les plus « mauvais esprits ». Accompagnés d'une poignée d'adultes, eux aussi en tenue de circonstance, toutes ces silhouettes furtives mais bruyantes ont frappé de maisons en maisons pour quémander des bonbons ou autres friandises, avant de se retrouver à la maison communale pour une petite « surboum », suivie d'un casse-croûte pris en commun.



Texte et Photo Robert Gonthier

## Célébration du 11 novembre

La cérémonie du 71e anniversaire de l'armistice de 1945 s'est déroulée devant une belle assemblée d'élus, d'administrés et 2 gendarmes de la Brigade de St Genest Malifaux.

Elie Warembourg n'étant plus, c'est Guy Munier qui a déposé la gerbe au monument aux morts.

Le verre de l'amitié offert par la municipalité a été servi cette année chez Copain Comme Cochon.



# Ça s'est passé au Bessat (re-suite)

**Lundi 16 novembre 2015,**

**minute de silence observée par les Bessataires en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre à Paris**

Malgré le jour et l'horaire officiel qui ne favorisaient pas la présence de nombreux habitants, la cérémonie d'hommage a réuni les élus et une cinquantaine de Bessataires ainsi que les ouvriers des chantiers en cours et les élèves de l'école qui ont tous tenu à rendre un hommage aux victimes du 13 novembre.



**1er décembre, de nouvelles illuminations de Noël dans le village**



**5 décembre : repas des anciens**

« Nous attendons toujours avec impatience cet événement qui permet de passer un moment privilégié avec vous ». C'est avec ces mots chaleureux que le maire, Robert Tardy, a accueilli les 41 convives de ce rassemblement festif qui s'est tenu cette année à l'Auberge du Tremplin. Huit "petits nouveaux" étaient intronisés "anciens", en présence de notre député Dino Cinieri.

Nous remercions notre épicier Jean-Marc Pascaud qui a offert les papillottes et les clémentines.





# Ça s'est passé au Bessat (suite et fin)

## 18 décembre, A la recherche du Père Noël

Les enfants sont allés à la lumière des flambeaux à la recherche du Père Noël dans les rues du village. Excités par cette "chasse au Père Noël" ils ont ensuite pu participer à diverses animations préparées par l'association des parents d'élèves (APE) : concours de dessins, charades et énigmes, écriture d'un mot au Père Noël, lâcher de ballons. Les prix du concours de dessins ont été remis solennellement par Annie LAGNIET, représentant le maire. La soirée s'est conclue par un buffet préparé par les parents.



## 9 janvier : Voeux du maire et cérémonie d'accueil des nouveaux habitants

Une cinquantaine de Bessataires, dont 4 nouveaux foyers sur les 17 qui se sont installés en 2015 au Bessat ont répondu présent à l'invitation du conseil municipal pour la cérémonie de voeux. A cette occasion, Robert Tardy a fait le point sur les réalisations de 2015 et à décliné les projets de 2016. Une carte cadeau, utilisable chez les commerçants du village a été offerte en signe de bienvenue aux nouveaux habitants. Les employés municipaux ont également été remerciés pour leur implication et leur travail. La cérémonie s'est conclue avec le verre de l'amitié accompagné des délicieux feuilletés et pizzas préparés par la Boulangerie Abrial.



Bienvenue aux nouveaux Bessataires (de gauche à droite) Antoine MONET, M. et Mme SAPHARD et leurs deux garçons, Pierre ANSELME et Pascaline PLAY, Jean-Marc SUZAT.



## 9 janvier : Le Foyer rural invite tous les Bessataires pour la Galette des rois



A cette occasion, les bénévoles de la bibliothèque ont proposé des animations pour les enfants

# INFOS PRATIQUES



## Le Foyer Rural propose...



Chaque lundi dès 14h  
Chaque lundi dès 14h30  
Chaque jeudi 8h30 – 10h  
Toutes ces activités sont gratuites.

Marche avec le point rencontre (RV devant la mairie)  
Jeux avec le point rencontre (à la maison communale)  
Gym à la maison communale

Adhésion : Individuelle : 8€ Familiale : 13€



## CONTACTS et infos

Violaine TARDY 06.84.64.73.85  
Soizic PERRE 06.21.04.14.87

foyerruraldubessat@yahoo.fr  
foyerrural-lebessat.pagesperso-orange.fr



## Animations de la Bibliothèque Municipale



Lors du partage de la traditionnelle Galette des Rois, organisé par le Foyer Rural, le samedi 9 janvier de 18h à 20h, l'équipe de la Bibliothèque proposera la lecture de contes et la découverte d'instruments de percussion à destination des enfants.

Du 6 janvier au 6 avril 2016 une nouvelle malle "Polars" sera en prêt avec des DVD, des romans et des BD à destination des adultes. Deux écrivains seront à l'honneur : Agatha Christie et Arthur Conan Doyle. Chaque lecteur pourra emprunter jusqu'à 10 documents sur une période de 3 semaines.

Infos pratiques :

La bibliothèque est ouverte le lundi de 16h à 18h et le samedi de 10h à 12h.

Profitez de votre passage à la bibliothèque pour obtenir votre identifiant et ainsi accéder aux ressources numériques proposées par la Médiathèque Départementale de la Loire : magazines, journaux, musique, le tout en ligne, ainsi qu'un site d'auto-formation (code de la route...). C'est facile et c'est gratuit.

L'équipe de la bibliothèque est constituée d'une dizaine de bénévoles. Vous pouvez nous rejoindre, vous serez bien accueillis.

Vous pouvez contacter Christine DUMAS au 04 77 20 44 74 ou nous rendre une petite visite lors des permanences.

### L'activité de la bibliothèque en quelques chiffres :

- 17 personnes sur le village sont connectées et ont ainsi accès aux nouvelles ressources numériques de la MDL.
- La bibliothèque compte 150 adhérents.

Les deux classes de l'école sont accueillies :

- tous les 15 jours, le lundi matin, 2 bénévoles reçoivent les maternelles
- le premier mardi de chaque mois, 2 bénévoles reçoivent les élèves de la classe des grands.

A ces occasions une animation est proposée : kamishibaï, présentation d'albums, de contes de Noël...



## INFOS PRATIQUES suite

### Les voyages de Pilaouette

Une saison culturelle à destination des enfants de 0 à 6 ans.

L'automne 2015 fut marqué par une nouvelle initiative mise en place sur le territoire des Monts du Pilat. Le Comité de Liaison des Associations Familles Rurales du Haut-Pilat s'est fixé pour objectif de programmer des spectacles à destination des jeunes enfants et de leur famille.

Au-delà d'une simple programmation culturelle, ce projet s'inscrit véritablement dans une démarche sociale et solidaire en proposant des spectacles itinérants à 1€ par personne en vue d'être accessible au plus grand nombre.

Les 2 premiers rendez-vous organisés sur les communes de Marllhes et de St Julien-Molin-Molette, avec les spectacles « Nours » et « Bulbille », ont affiché complet.

Cette initiative est reconduite sur 2016 avec 4 nouvelles dates à retenir :

- Le samedi 13 février, à 11h et 16h30, la commune de Planfoy accueillera un spectacle de marionnettes.
- Le samedi 2 avril, à 16h00, la commune de St Sauveur en Rue accueillera du théâtre d'ombre. A la suite du spectacle, l'association « Tu joues ? » proposera un temps de jeux à partager en famille.
- **Le samedi 4 juin, à 11h et 16h30, la commune Le Bessat accueillera du théâtre chanté.**
- Le mercredi 6 juillet, à 16h30, la commune de Graix accueillera un spectacle de clown qui viendra clôturer la Journée des enfants.

Pour tous ces spectacles, pensez à réserver au 07 81 03 82 32

Ce projet expérimental ne pourra perdurer sans le soutien des élus locaux et sans votre participation à l'occasion de ces rendez-vous culturels. On compte sur vous !!!

Retrouvez toute notre actualité sur notre page facebook : <https://www.facebook.com/clafr.culture/>

### INFORMATIONS sur le spectacle du Bessat, « Mademoiselle Rodogune »

**Ce spectacle est une rencontre entre Mademoiselle Rodogune, cantatrice clownesque, et les enfants.**

D'une durée de 30 minutes, il se tiendra à la salle communale. Il s'adresse à un public de 2 à 5 ans. Deux séances sont proposées à 11h et 16h30. Entrée 1€.

Synopsis : "Un majordome accueille les enfants à l'extérieur de la salle. Il leur fait enlever les chaussures et demande à entrer en silence car Mademoiselle Rodogune dort encore. Les enfants s'installent sur un tissu rouge, dans le prolongement de la robe de Melle Rodogune. Elle se réveille pour raconter l'histoire du Pou et la Puce qui se cachent dans sa robe, en chansons originales accompagnées par le majordome avec un instrumentarium. A la fin de l'histoire elle se rendort paisiblement. Les enfants sortent en silence pour ne pas la réveiller..."



crédit photo : Cie Nosferatu.

# Un peu d'histoire...

## Avant le GPS...et même avant Michelin: Vieilles cartes du Bessat

Nous vous proposons aujourd'hui des curiosités oubliées, à savoir de vieilles cartes, publiées entre 1596 et 1700, sur lesquelles figure notre Bessat. Elles nous posent quelques questions :

- Toutes ne sont pas orientées, comme nous en avons l'habitude, le Nord en haut : cela n'a rien d'extraordinaire, cette convention n'étant pas encore générale. L'orientation pouvait dépendre du format de la feuille. On cite souvent une carte d'Espagne destinée aux militaires français, avec le Sud en haut pour faciliter la lecture en cas d'invasion.

- La plus grande fantaisie règne pour les noms de lieux : pour notre village, on trouve Lebossa, Le Beßar, Le Baßar, La Besse, Le Bessard, etc. Il faut penser aux difficultés de se déplacer à l'époque. Les rédacteurs des cartes, soit se contentaient de copier leurs prédécesseurs (d'où le ß allemand qui correspond à nos « ss » français), soit sur place, demandaient à des locaux souvent patoisants le nom des villages visibles au loin. C'est ainsi que dans les Hautes-Alpes, vers 1835, un cartographe resté dans la vallée, effrayé par les montagnes, avait entendu parler d'un alpage aujourd'hui appelé Ailefroide, autrefois l'Ale froide, en patois l'Ale freide. Il avait écrit « le pré d'Alfred ».

- Aucune route n'est indiquée, et pour cause : il n'existait alors en montagne que des chemins. Ce n'est qu'en 1832 et 1854 qu'on déclarera ouvertes en totalité les routes du Grand-Bois et du Bessat.

- Enfin, on peut supposer que ces documents, chers et difficiles à se procurer, n'étaient pas destinés aux colporteurs et autres chemineaux, mais plutôt à l'administration et aux militaires.

Vous pouvez consulter ces cartes en entier, et une dizaine d'autres, sur le site Gallica de la Bibliothèque nationale. Bien demander successivement, si possible entre guillemets, les formes anciennes « Lionnois », « Lyonnois », « Forest », puis Lyonnais et Forez.

Michel ACHARD et Gérard MATHERN



-en haut à gauche : carte de 1596  
(la plus ancienne connue où figure  
Le Bessat)  
-en haut à droite : carte de 1623  
-en bas : carte de 1697  
(la même carte est republiée en  
1700 avec seulement Le Bessat)  
-ci-dessous : carte de 1631





# Réchauffement climatique, vraiment?



Un grand merci à Michel Achard, la mémoire du village !  
 Article de "La Dépêche".du 29 décembre 1961.  
 L'hiver 1961-1962 a été très peu enneigé.

Selon les recherches de notre historien local, d'après archives (région stéphanoise sans précisions), les Noëls sans neige : 1852, 1868, 1880, 1883, 1888, 1892, 1893, 1909, 1920, 1937 ;

Et les Noëls sans neige constatés au Bessat et notés par Michel Achard : 1961, 1973, 1974, 1976, 1977, 1978, 1983, 1987, 1989, 1992, 1995, 2000, 2002 et 2014.

Deux précisions:  
 1/ Ces informations sont données pour rafraichir la mémoire de ceux qui racontent que « de leur temps », il y avait toujours de la neige à Noël

Elles ne sont en aucun cas destinées à alimenter le fonds de commerce des « négationnistes » du réchauffement climatique : la présence ou l'absence de neige au Bessat à une date donnée n'a aucun

rapport avec l'évolution du climat de la planète.

2/ Les dates citées sont celles pour lesquelles on a la preuve du manque de neige. Cela ne signifie pas qu'il y en avait deux mètres toutes les autres années ! M. A.



# ETAT CIVIL



## NAISSANCES



- Axel GOGEL, le 23/06/2015
- Charlotte JOURJON DEGRAIX, le 23/09/2015
- Camille ENCINAS, le 27/09/2015
- Sloan MARQUIS OUHABI, le 22/10/2015
- Noémie ABRIAL, le 15/12/2015



## MARIAGES



Cyrielle GREMILLET et Jean-Baptiste VASSELON, le 5 septembre 2015

Claudine BATIT et Arthur MOUTON, le 12 décembre 2015



## DECES



Paulette SOUCHE, le 28 juin 2015  
Marc VERNAY, le 26 juillet 2015

## BILLET D'HUMEUR



### **Et crotte !!!**

A la campagne comme à la ville les maitres promènent, ou mieux, lâchent leurs compagnons à quatre pattes pour éviter que leurs crottes soient dans leur propriété.

De ce fait rien d'étonnant à ce que sortant tranquille dans votre jardin (que vous ne voulez pas barricader) ou dans les rues de notre village, vous marchiez dans les excréments d'un animal riverain ... sans parler de l'odeur.

Alors avant d'employer les moyens des grandes villes comme certains le réclament déjà et pour rester bons voisins, "amis" des animaux ne faites pas subir à autrui ce que vous ne tolérez pas chez vous. Par conséquent alliez l'utile à l'agréable et profitez des alentours de notre village tout en promenant votre animal préféré ou munissez-vous d'un sac en plastique pour ramasser une crotte accidentelle sur le goudron !

### Dates à retenir

- Vendredi 15 et samedi 16 janvier : Trail Sang pour Sang sport, la Nuit Blanche du Pilat
- Du 21 janvier au 20 février : recensement de la population
- Dimanche 17 janvier : course de ski nordique "Coupe du Massif Central" organisée par le BSH
- Samedi 23 et dimanche 24 Janvier Foyer Rural : Week end ski avec le bicross de St Genest
- 6 Février Repas du foyer (midi et/ou soir) à l'Auberge de la Barbanche.
- Samedi 4 juin : spectacle gratuit pour enfants de 2 à 5 ans à la salle communale (11h et 16h30).
- Samedi 18 Juin Foyer Rural : Rando-trotinette + apéro chapeau photo
- Samedi 9 Juillet Foyer Rural : Barbecue géant et Tournoi de pétanque
- Samedi 30 et Dimanche 31 Juillet Fête du village



**RECENSEMENT**  
de la population 2016

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI  
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

**C'EST UTILE**  
Le recensement de la population permet de connaître le nombre d'habitants dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux, la détermination des modes de scrutin mais aussi l'implantation des commerces, la construction de logements et le développement des moyens de transport.

**C'EST SÛR**  
Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

**C'EST SIMPLE**  
Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

**RECENSEMENT EN LIGNE : POSSIBLE ET ENCORE PLUS SIMPLE !**  
Plus de 3,4 millions de personnes ont répondu en ligne en 2015, soit une économie de 31 tonnes de papier. On a tous à y gagner !  
Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur le site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

**LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 21 JANVIER AU 20 FÉVRIER 2016**  
SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS  
Plus d'information sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

Logo République Française, Insee & votre commune

Gilbert CARCELES sera votre agent recenseur du 21 janvier au 20 février 2016, merci de lui réserver un bon accueil.

## **Extension éventuelle du service de portage de repas de l'ADMR**

L'association ADMR de St Genest Malifaux propose actuellement un service de portage de repas sur les communes de Marlhès et de Saint Genest Malifaux.

Les Bénévoles de l'Association ADMR de SAINT GENEST MALIFAUX, en partenariat avec les élus, mènent une réflexion sur l'extension du service de portage de repas sur les communes de St Régis, Le Bessat, Tarentaise, Planfoy, St Romain les Atheux et Jonzieux.

Ce service serait une livraison de repas comprenant : une entrée, légumes et viande/poisson, fromage ou laitage, un dessert, du pain et un potage (pour le soir en option avec supplément).

Une enquête de besoin a été élaborée et est à disposition à l'association ADMR de St Genest Malifaux ou dans chaque mairie.

La mise en place de ce service ne pourra être qu'effective qu'en lien avec le retour de cette enquête et selon la faisabilité liée au contexte géographique.

Il est impératif de renvoyer cette enquête avant le 29/02/2016, elle permettra de mesurer et d'évaluer les besoins existants sur ce territoire.

Deux moyens pour retourner l'enquête complétée :

- Maison des services ADMR Place Foch 42660 Saint-Genest-Malifaux
- Ou la déposer auprès de votre Mairie

**VOUS AVEZ BESOINS D'AIDE... ?** Sur votre commune, vous pouvez également bénéficier d'autres services ADMR à destination de tout public : personnes âgées ou en situation de handicap (sur accords de financement de caisse de retraite, du département ou de mutuelles complémentaires) et familles (sur accord de financement de la CAF ou du département, garde d'enfants à domicile, ménage...) Pour tout renseignement, contactez la maison des services ADMR de St Genest : 04 77 51 21 49.

# Pour savoir comment construire et rénover dans le Pilat

Le Parc dispense des conseils en matière d'architecture. Afin d'accompagner ces conseils, il vient d'éditer un dossier documentaire « Construire dans le Pilat » destiné à donner toute l'information utile aux personnes intéressées.

Vous y trouverez les principales règles locales à connaître avant le dépôt d'un permis de construire, d'une déclaration préalable ou d'un permis d'aménager.

De portée générale, sans entrer dans les spécificités communales des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), il décline les grands principes qui fondent l'unité architecturale du Pilat. A la fois explicatif et pratique ce dossier documentaire est destiné à tous ceux qui construisent dans le Pilat. Il est donc accessible à tous et synthétique, pour que l'architecture ne reste pas l'apanage des spécialistes.

Si une maison appartient à son propriétaire, le paysage dans lequel elle s'inscrit appartient à tous !

Ce dossier est disponible dans votre mairie, au Centre de ressources sur l'habitat durable à la Maison du Parc, et en ligne sur [www.parc-naturel-pilat.fr](http://www.parc-naturel-pilat.fr)

Vous trouverez plus d'informations sur la construction dans le Pilat au Centre de ressources de l'habitat durable, ainsi qu'auprès des architectes conseils du Parc, tel 04 74 87 52 01 pour prise de rendez-vous.

## Les cas particuliers

### Les bâtiments patrimoniaux, publics et d'activités

Les bâtiments publics et les bâtiments d'activités relèvent des mêmes principes communs que toute construction, à savoir : la recherche d'une insertion en continuité de l'existant. Mais les règles les concernant peuvent être différentes. En général, elles sont renforcées pour les bâtiments patrimoniaux identifiés dans le PLU.

Une enseigne est considérée comme un élément du bâti. Aussi, une autorisation est inéluctable.

#### Les bâtiments publics

Les bâtiments publics (l'école, la mairie, etc.) sont l'expression d'une volonté collective ; parfois conçus comme des constructions emblématiques, leur architecture est souvent spécifique afin qu'elle soit reconnaissable par tous dans le village. Les règles d'architecture applicables peuvent être alors nuancées afin de renforcer la visibilité de ces constructions et de prendre en compte les contraintes des établissements recevant du public (ERP).

#### Les bâtiments d'activités

Des aménagements différents peuvent être autorisés afin de prendre en compte les contraintes et fonctions particulières de ces constructions. Les pentes des toits par exemple peuvent être différentes tant qu'elles ne dépassent pas les 45 % et qu'elles sont en harmonie avec le contexte bâti ou naturel. Pour la couverture, d'autres matériaux que la tuile peuvent être utilisés en reprenant les tonalités rouges de la terre cuite, ou dans des tons neutres (gris, brun). Le matériau de façade devra respecter le nuancier de couleurs de la Commune.

#### Les tunnels agricoles

Les tunnels agricoles doivent se fondre au mieux avec les paysages par leur adaptation à la pente et l'utilisation de couleurs qui se fondent dans le décor naturel (gris, brun).

En général, dans le Pilat, ne sont pas autorisés :

- l'implantation de tunnels agricoles à moins de 100 mètres d'un bâtiment ayant vocation patrimoniale
- les interventions de sol portant atteinte au caractère d'un site naturel ou bâti
- les talus visibles de plus de 1 mètre de hauteur
- les aménagements réalisés avec des pierres de gros calibres et les imitations de matériaux.

habitation et activité, cohérence du traitement architectural

insertion d'un bâtiment d'activités dans un bourg

tunnel agricole adossé à une haie plantée ou une forêt existante

## RESTAURER UN BÂTIMENT PATRIMONIAL

Certaines constructions du Pilat, qui ont une valeur particulière pour les habitants, sont identifiées dans les PLU et font partie du patrimoine de la Commune. En général, ces bâtiments sont construits en pierre ou en pisé et n'ont pas fait l'objet de transformations lourdes.

Ces constructions expriment l'histoire et les particularités d'un lieu par leurs formes, leurs volumes, leurs façades et leurs ouvertures. Lors d'un chantier de restauration, ces traits caractéristiques doivent être préservés et valorisés. De manière générale, les matériaux, les couleurs et les techniques mises en œuvre devront être en accord avec ceux du bâtiment d'origine.

Afin de protéger la perception visuelle de ces constructions, ces principes peuvent aussi s'appliquer pour les constructions neuves, les extensions et les réhabilitations réalisées aux alentours immédiats.

## Qui fait quoi ? Propriétaires, collectivités et Parc du Pilat, une étroite coopération

### Propriétaires

La proximité de la nature, la présence de bâtiments remarquables, la cohérence architecturale des villages et des hameaux, les paysages sont autant de richesses qui fondent la valeur du Pilat. L'acte de construire va s'inscrire durablement dans le lieu, dans le village ou dans la silhouette d'un bourg. Afin qu'il participe positivement à l'identité de votre village, le Parc et les Communes membres vous proposent un conseil en amont de la définition de votre projet. Propriétaires et professionnels, vous participez à la création de l'identité de votre village.

### Les collectivités

Les collectivités (Communes et Communauté de communes) réglementent et autorisent les constructions :

Elles mettent en place les réglementations dans leur PLU ; pour cela elles reprennent tout ou partie des prescriptions communes proposées par le Parc et les déclinent localement. Elles instruisent et délivrent les permis de construire. Lors de l'instruction d'une demande de permis de construire, une attention particulière est portée sur :

- l'adaptation des constructions et des abords à la pente naturelle du terrain ;
- le gabarit et la forme des volumes ;
- la forme et les couvertures de toitures ;
- l'organisation et l'aspect des façades ;
- le traitement des limites de la parcelle ainsi que les abords des constructions.

### Le Parc du Pilat

Le Parc du Pilat veille à la qualité des paysages :

En amont du dépôt de la demande d'autorisation (permis de construire, déclaration préalable ou permis d'aménager), le Parc accompagne les porteurs de projets : information sur la réglementation de la Commune d'implantation, conseil sur le choix des matériaux, des techniques de construction etc... Une fois la demande d'autorisation déposée, le Parc donne un avis aux élus et services en charge de l'instruction des permis de construire.

Le Parc a aussi un rôle d'accompagnement des Communes et Communautés de communes dans la définition de leur PLU (article 11 par exemple).

Centre de Ressources sur l'habitat durable  
Architectes : LA RUCHE, collectif d'architectes